

**Rapports soumis à délibération
Conseil Communautaire du lundi 26 mai 2025 à 17 heures 30
Salle du Marché Couvert à Avallon**

O.J N° 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU LUNDI 14 AVRIL 2025

Rapporteur : le Président

Délibération : adoptée à l'unanimité

O.J N° 2 : INFORMATIONS DIVERSES DU PRÉSIDENT

- Le Président informe que les prochaines réunions du Bureau communautaire auront lieu le mardi 10 juin 2025 et le lundi 21 juillet 2025 à 17 heures 30 au siège de la CCAVM.
- Le Président informe que les prochaines réunions du Conseil communautaire auront lieu le jeudi 26 juin 2025 et le lundi 28 juillet 2025 à 17 heures 30 au marché couvert à Avallon.
- Le Président informe que la Commission des finances se réunira dès le mois de juin prochain pour engager un travail de réflexion sur les prospectives financières de la collectivité afin de préparer les exercices budgétaires des années 2026 et suivantes.

O.J N° 3 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT

Il est rendu acte des décisions prises par le Président en application de ses délégations de pouvoir.

O.J N° 4 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Il est rendu acte des décisions prises par le Bureau communautaire en application de ses délégations de pouvoir.

O.J N° 5 : INTERVENTION D'UN ORGANISME EXTÉRIEUR

Office national des forêts : Monsieur François KOCHER, représentant de l'Office national des forêts, est intervenu sur la problématique « changement climatique et gestion des forêts-arbres-sécurité ».

O.J N° 6 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

2025-59 **Parc d'activités « Porte du Morvan » : cession des parcelles à la SH Magny « déclassement des parcelles cadastrées section ZB n° 118 et 119 »**

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel BEAUGER

Délibération : adoptée à l'unanimité

O.J N° 7 : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

2025-60 **Projet de création de relais « mobilité »**

Rapporteur : Monsieur Didier IDES

Délibération : adoptée à l'unanimité

O.J N° 8 : DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS, PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

2025-61 **Convention de soutien avec CITÉO « lutte contre les déchets abandonnés diffus »**

Rapporteur : Monsieur Olivier BERTRAND

Délibération : adoptée à l'unanimité

O.J N° 9 : PETITE ENFANCE-ENFANCE-JEUNESSE

2025-62 **Projet pédagogique « mars 2025-septembre 2026 » des Accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux**

Rapporteur : Madame Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU

Délibération : adoptée à l'unanimité

2025-63 **Grille des tarifs des Accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux**

Rapporteur : Madame Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU

Délibération : adoptée à l'unanimité

2025-64 **Maîtrise d'ouvrage déléguée pour un projet d'une micro-crèche à Asquins « retrait de la délibération 2025-24 en date du 17 mars 2025 »**

Rapporteur : le Président

Délibération : adoptée à l'unanimité

O.J N° 10 : BÂTIMENTS INTERCOMMUNAUX

2025-65 **Création et aménagement d'un Pôle technique intercommunal : avenant n°2 du lot n°3 « charpente, ossature bois et couverture »**

Rapporteur : Monsieur Olivier RAUSCENT

Délibération : adoptée à l'unanimité

O.J N° 11 : AFFAIRES FINANCIÈRES

2025-66 **Décision modificative n°2025-1 du budget principal 2025**

Rapporteur : le Président

Délibération : adoptée à l'unanimité

2025-67 **Décision modificative n°2025-1 du budget autonome 2025 « gestion du service des déchets ménagers et assimilés »**

Rapporteur : le Président

Délibération : adoptée à l'unanimité

2025-68 **Décision modificative n°2025-1 du budget annexe 2025 « maison de santé pluridisciplinaire de Vézelay »**

Rapporteur : le Président

Délibération : adoptée à l'unanimité

O.J N° 12 : RESSOURCES HUMAINES

2025-69 **Création d'un poste de rédacteur « service des ressources humaines » de catégorie B, permanent et à temps plein (35/35^e) à compter du 1^{er} juillet 2025**

Rapporteur : le Président

Délibération : adoptée à l'unanimité

O.J N° 13 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- *Monsieur Jean-Michel BEAUGER informe que le siège de la Communauté de Communes, sis 9 rue Carnot à Avallon, est enfin signalé par la pose d'une enseigne.*
- *Le Président informe que les communes, qui ont accepté de distribuer le magazine intercommunal, seront prévenues sur les modalités de récupération vers le 10 juin 2025.*